



INFORMATION DELEGATION NATIONALE

COMMISSION

PARITAIRE DE RECOURS EN MATIERE DE REVISION

INDIVIDUELLE DE SITUATION



BNP PARIBAS

Juin 2015

Dates des deux réunions :

Première session le mardi
22 septembre 2015

Deuxième session le
mardi 29 septembre 2015

Les représentants CFDT
qui siègent à cette
commission sont :

- Julie LEQUEUX

julie.lequeux@bnpparibas.com

- Alexandre BOUAT

alexandre.bouat@bnpparibas.com

CETTE COMMISSION, COMPÉTENTE AU PLAN NATIONAL, SE TIENT CHAQUE ANNÉE, FIN SEPTEMBRE, AFIN D'EXAMINER LES CAS INDIVIDUELS DES SALARIÉS QUI N'ONT PAS ÉTÉ AUGMENTÉS OU PROMUS DEPUIS UN CERTAIN NOMBRE D'ANNÉES.

Vous pouvez être dans ce cas.

**N'hésitez pas à faire appel à votre représentant CFDT
pour cette commission !**

En voici les modalités et les conditions :

Pour un changement de niveau (Promotion) :

Cette procédure est accessible à tous les Techniciens jusqu'au niveau F inclus, qui n'auraient **pas changé de niveau** sur une période d'activité professionnelle rémunérée de **6 ans**.

Cette période minimale est portée à **8 ans** pour un Technicien de niveau G et à **10 ans** pour un Cadre de niveau H ou I.

Pour une demande d'augmentation individuelle :

Sont concernés tous les Techniciens et les Cadres de niveau H et I sous réserve qu'ils n'aient **pas bénéficié d'une révision de situation (promotion ou augmentation)** au cours d'une période d'activité professionnelle rémunérée de **5 ans** précédant la demande.



QUELLE EST LA PROCEDURE ?

Après une demande infructueuse auprès de votre instance locale (Délégation du Personnel), vous devrez saisir la commission de recours, par écrit auprès de votre Direction de tutelle (**avant le 30 juin de chaque année**).

La lettre –cf. modèle ci-dessous- doit **préciser la nature de la révision sollicitée** (augmentation ou promotion).

Dans un délai de 15 jours après la réception de votre lettre ou de celle du délégué du personnel CFDT, votre Direction transmet le dossier complet à la RH Groupe, au plus tard le 15 juillet.

Constitution des dossiers à adresser aux représentants CFDT :

Photocopie des évaluations professionnelles couvrant les 6 dernières années,
Imprimés de mobilité,
Evolution de carrière des 10 dernières années,
Ajoutez une note synthétique (explicative, personnelle) qui permettra aux représentants salariés de mieux défendre votre dossier.

A savoir

Votre Direction doit établir de son côté une courte note circonstanciée exposant les motifs de sa décision suite à votre demande (son refus, ou parfois l'acceptation). Elle sera remise aux membres de la commission, mais peu de temps avant la réunion. Vous êtes en droit d'en obtenir une copie auprès du représentant RH local auparavant. N'hésitez pas à la réclamer afin de délivrer à temps à vos représentants CFDT les éléments de défense.

FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

Elle siège une fois par an à raison de deux réunions espacées d'une semaine, afin d'examiner les demandes **non satisfaites localement**, tant en matière d'augmentation que de changement de niveau. Ces deux réunions se déroulent sur une journée au cours de laquelle chaque dossier est débattu et un avis est donné par écrit (recueillant la signature de l'ensemble des participants)

Un avis unanime engage la Direction dont dépend le salarié.
Par contre, elle n'est pas tenue de prendre en considération un avis partagé.

Cette commission répond pleinement à sa mission qui consiste à régler des situations individuelles parfois tendues localement. Elle remplit ainsi son rôle de recours contre des positions quelquefois arbitraires.

Sérieux, efficacité, compétence, tels sont les critères qui caractérisent la CFDT et ses représentants.

N'HESITEZ PAS A UTILISER CETTE COMMISSION !

Modèle de lettre à adresser à votre direction :

Nom Prénom
N° Agent
Groupe
Agence ou Service

Monsieur le Directeur
A _____, le

Monsieur le Directeur

Conformément aux dispositions de l'accord du 18 décembre 2001, je demande que mon dossier soit soumis à la Commission Paritaire de Recours en matière de révision individuelle de situation qui siégera le (date de la réunion)

Je travaille depuis (date d'entrée) au sein de BNP Paribas et me situe au niveau (indiquez votre niveau hiérarchique) depuis le (mois, année). Je n'ai pas bénéficié de révision de situation (précisez augmentation ou promotion) depuis (mois, année).

En conséquence, je vous remercie de bien vouloir transmettre mon dossier à Monsieur le directeur des Ressources humaines Groupe, afin que la commission statue sur ma demande d'augmentation / de promotion*.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes sincères salutations.

* précisez l'une ou l'autre

DÉLÉGATION NATIONALE Cfdt - CSD05A1 - 32 rue de Clignancourt, 75018 Paris - tél. : 01 40 14 31 89

www.cfdt.bnpparibas.com
twitter: @cfdtbnparibas
paris.irp.cfdt.delegation.nationale
@bnpparibas.com

Je suis d'accord avec l'action de la Cfdt et:

Je souhaite recevoir des informations par email Je souhaite adhérer Je souhaite vous rencontrer

Nom Prénom : e-mail :

tél. : Agence, entité, groupe de rattachement :

